

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1898

présenté par

M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Roussel, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et en priorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rend obligatoire la réalisation d'un stage en zone de sous-densité médicale pour les étudiants en médecine générale lors de leur dernière année d'étude afin de les conduire à « pratiquer » la médecine au cœur des zones sous-dense médicalement et les acculturer à une autre forme de pratique.